



Cabinet Yannick LE CAM

Expertise Conseils
Commissariat aux comptes

Deposé au 24 SEP. 2003 vA 6250

B 377 509 260 - 90 B 503

**RAPPORT
DU COMMISSAIRE A LA TRANSFORMATION
ET DU
COMMISSAIRE AUX COMPTES**

**SUR LA TRANSFORMATION DE LA SOCIETE
A RESPONSABILITE LIMITEE
EN SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEES**

Présenté à l'Assemblée générale de la société
du 2 octobre 2003

ALX Technologies
SARL au capital de 100 000 €

Siège social : 660 Chemin des thermes
34 170 Castelnau le Lez
RCS de Montpellier : B 377 509 260

y



Cabinet Yannick LE CAM

Expertise Conseils
Commissariat aux comptes

Mesdames, Messieurs les associés,

En exécution de la mission de commissaire à la transformation qui m'a été confiée par décision unanime des associés en date du 5 septembre 2003 en application des dispositions de l'article L.224-3 du Code de commerce, ainsi qu'en exécution de ma mission de commissaire aux comptes de la société confiée par la même décision de la gérance en application de l'article L. 223-43 du Code de commerce, j'ai établi le présent rapport afin de :

- vous faire connaître mon appréciation la valeur des biens composant l'actif social,
- de me prononcer sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social.

J'ai effectué mes travaux selon les normes professionnelles applicables en France. Ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à contrôler les éléments constitutifs du patrimoine de la société en terme d'existence, d'appartenance et d'évaluation, et à vérifier que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social.

Cette vérification a notamment consisté à apprécier l'incidence éventuelle sur la valeur comptable des éléments entrant dans la détermination des capitaux propres, des événements survenus entre la date des derniers comptes annuels et la date de mon rapport.

Je n'ai pas d'observation à formuler sur la valeur des biens composant l'actif social.

Sur la base de mes travaux, j'atteste que le montant des capitaux propres est au moins égal au capital social.

Fait à LE CRES,
le 11 septembre 2003



Yannick LE CAM

Le commissaire aux comptes
et commissaire à la transformation
Inscrit auprès de la Compagnie
Régionale de Montpellier